



## 600€ de chauffage cet hiver

Par **SophieGyseels**, le 14/05/2012 à 14:14

Bonjour à tous.

Il y a quelques mois, mon ami et moi même avons reçu une facture de 600€ de chauffage de la part de l'agence qui s'occupe de notre appartement. Je tiens à préciser que nous vivons dans un studio de 40m<sup>2</sup> environ. Les fenêtres sont en bois (Il y a une grande baie vitrée dans le salon, une autre fenêtre juste au dessus de la baignoire, très pratique pour l'humidité...). Le problème c'est que ces fenêtres laissent passer l'air et le froid dans l'appartement, et cet hiver il n'a pas fait plus de 15 degrés dans l'appartement. Du coup je refuse de payer du chauffage alors que je n'en ai pas profité. Je me suis adressée à la maison du droit et de la justice à Annemasse, qui m'a mis en relation avec un Conciliateur, celui ci a contacté l'agence qui lui a dit que l'immeuble étant vieux, ils ne pouvaient rien faire. Or, cela fait plus d'un an que nous demandons de nous faire remplacer les fenêtres par le propriétaire, qui refuse catégoriquement.

Quelqu'un sait il si il y a des normes en matière d'isolation?

comment peut on contester cette facture de 600€ ? Nous payons déjà 650 € pour un studio...

Toute aide sera la bienvenue :)

Par **janus2fr**, le 14/05/2012 à 15:44

Bonjour,

Le bailleur vous doit une installation de chauffage permettant d'obtenir au moins 18°C au centre des pièces. Donc déjà, avec 15°C, vous êtes loin du compte.

Malheureusement, pour le moment encore, cette imposition de 18°C ne s'accompagne pas d'une imposition de facture maximum...

Pour ce qui est de vos fenêtres, le bailleur vous doit le clos, c'est à dire que les fenêtres doivent fermer correctement et ne pas laisser passer la pluie ou le vent.

Pour ce qui est des normes d'isolation, un logement doit répondre aux normes en vigueur au moment de sa construction, et comme vous dites que c'est un vieil immeuble...

Sauf un accord amiable avec le bailleur, vous êtes bien redevable de vos charges et donc des charges de chauffage.

Par **SophieGyseels**, le 14/05/2012 à 15:58

Merci beaucoup pour votre réponse.

En effet, les fenêtres laissent tout passer, le vent, le froid, la pluie.. La seule fois ou quelqu'un est intervenu c'est lorsque l'agence a envoyé un "Menuisier" qui est venu poser des sortes de joints en mousse, sauf que du coup, les fenêtres ne ferment plus.. Lorsqu'il y a une rafale de vent, nous sommes obligés de les tenir pour les empêcher de s'ouvrir et de claquer, il est impossible d'être sûr qu'elles ne s'ouvriront pas au premier coup de vent. La fenêtre de la salle de bain est à demi moisie, les murs sont humides à souhait, merci l'hygiène..

Je trouve tout de même que 600€ est une somme relativement énorme, surtout quand c'est du chauffage et que l'on a froid chez soi.

Est-ce qu'un avocat pourrait faire quelque chose ou c'est peine perdue ?